

Changement d'heure

Nous passerons à l'heure d'été dans la nuit du samedi 28 au dimanche 29 mars 2020.

+ 1 heure

À 2 heures du matin il sera alors 3 heures.



Nous perdrons 1 heure de sommeil.

5 gestes "BARRIÈRE" pour freiner le coronavirus



1 PRÉVENTION

Restez chez vous

2 MAINS

Lavez-les souvent

3 COUDE

Toussez dedans

4 VISAGE

Évitez de le toucher

5 DISTANCES

Gardez-les.

Source : gouvernement.fr

Un numéro vert répond en permanence à vos questions, 24h/24 et 7J/7 : 0 800 130 000

J'ai des symptômes (toux et fièvre) qui me font penser au Covid-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet.

J'appelle le 15 qu'en cas d'aggravation des symptômes avec difficultés respiratoires et signes d'étouffement. **Prenez soin de vous et de vos proches.**

Divagation des chiens



Des chiens en vagabondage nous ont été signalés sur la commune et plus particulièrement sur le secteur de Saint Nicolas des Eaux.

La présence de chiens sur les abords de route, dans les rues, demeure un problème pour la sécurité des usagers, ainsi que pour l'hygiène et la tranquillité publique. Il est demandé aux propriétaires de chiens, dans un esprit citoyen de prendre toutes les dispositions pour éviter la fuite de leur animal.

Nous vous rappelons que tout animal en divagation sur la voie publique peut être capturé et envoyé au chenil communal. Les frais de capture et de pension seront facturés au propriétaire de l'animal.

Petite histoire vraie de politesse ou de courtoisie ou de solidarité ?

Sur le banc du chemin, sont disposés régulièrement les surplus de récoltes grâce à une terre généreuse. Ce matin, ce sont des kiwis qui s'offrent à la personne qui voudra bien les prendre. Et le soir, sur le banc, plus de kiwis mais il est écrit avec des brindilles de bois : **MERCI...**

Information commerciale

La cave « Aux Vins Des Dames »

Anne-Marie et Valérie vous informent que la cave "Aux Vins Des Dames" reste ouverte du mardi au samedi de 10h à 17h sans interruption et le dimanche matin et jours fériés de 10h à 13h.

Vous pouvez passer commande au 02 56 22 92 74 ou par mail auxvinsdesdames@gmail.com soit pour récupérer à la cave soit pour une livraison à votre domicile. Nous accueillons 1 personne ou un couple à la fois, toutes les mesures d'hygiène obligatoires sont appliquées.

Prenez soin de vous et de vos proches, bon courage à tous.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

Le clin d'œil de la semaine vu par DZ et YB et Sélisa

"L'idéal de l'amitié c'est de se sentir un, et de rester deux" De : Anne Sophie Swetchine

INFORMATIONS

Mairie de Pluméliau-Bieuzy
4 place du Général de Gaulle
56930 PLUMÉLIAU-BIEUZY

→ Permanence téléphonique

Lundi : 14h - 17h

Mardi au jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h

Vendredi : 14h - 17h

Samedi : 9h - 12h

Tél : 02.97.51.80.28

accueil@plumeliau-bieuzy.bzh

www.plumeliau-bieuzy.bzh

Commune déléguée de Bieuzy

21 rue Bonne Fontaine - Bieuzy

→ Permanence téléphonique

Du lundi au vendredi : 9h - 12h

Mercredi : 9h - 12h / 14h - 17h

Tél : 02.97.39.55.76

Tél : 02.97.27.18.08

accueil.bieuzy@plumeliau-bieuzy.bzh

www.plumeliau-bieuzy.bzh

Agence postale communale

Rue Théodore Botrel Pluméliau-Bieuzy

Tél : 02.97.28.32.96

Du lundi au samedi de 10h à 12h

Départ du courrier tous les jours à 15h

et le samedi à 11h.

Médiathèque de Pluméliau-Bieuzy

mediatheque@plumeliau-bieuzy.bzh

Bibliothèque annexe de Bieuzy

bieuzy.bibliotheque@plumeliau-bieuzy.bzh

Urgence Médicale

Pompiers : 18 / Samu 56 : 15

Numéro européen : 112

Médecin de garde : 02.97.68.42.42

Service pharmaceutique : 3237

(pour connaître la pharmacie de garde)

La mairie vous informe

Conformément aux directives données par le Président de la République et afin de lutter contre l'épidémie COVID-19, les services municipaux sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

Un numéro unique d'accueil est mis en place aux horaires habituels d'ouverture de la mairie : 02.97.51.80.28 pour répondre aux diverses sollicitations, ou par mail accueil@plumeliau-bieuzy.bzh.

Des agents seront d'astreinte et pourront intervenir en cas d'urgence et pour tous les actes d'état civil sur rendez-vous.

Toutes les personnes âgées et/ou isolées et/ou fragilisées qui auraient besoin d'aide pour une raison quelconque (faire les courses, échanger ...) peuvent se faire connaître en appelant le 02.97.51.80.28 aux horaires d'ouverture de la mairie (le lundi de 14h à 17h, du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h).

Pour rappel :

RECOMMANDATIONS COVID 19 - PHARMACIE

Quelques conseils pratiques

Les personnes fragiles ne doivent pas se déplacer pour venir à la pharmacie. Elles peuvent demander à des aidants de faire leurs courses. Un appel téléphonique préalable permet de préparer l'ordonnance et de limiter le temps d'attente sur place.

En cas de symptômes évocateurs, rester à la maison. Prendre un traitement pour faire baisser la fièvre : du paracétamol, surtout pas d'ibuprofène ni d'aspirine (les traitements chroniques comme le Kardegic ne doivent pas être arrêtés, l'effet thérapeutique étant différent), stopper toute activité sociale, éviter tout contact avec des personnes fragiles. Appeler si besoin son médecin traitant.

Ne pas se déplacer au cabinet médical sans rendez-vous. Ne pas hésiter à contacter le secrétariat de son généraliste, surtout si une consultation a été déprogrammée par un spécialiste ou l'hôpital.

Les pharmaciens sont autorisés à renouveler les traitements même si l'ordonnance est terminée. Mais il faut quand même prendre d'abord contact avec son médecin traitant.

Le 15 doit être réservé aux vraies urgences mais il ne faut pas s'interdire de l'appeler si les signes cliniques l'exigent : détérioration de la capacité respiratoire, problèmes cardiaques, suspicion d'AVC...

Un dernier conseil : éviter les lentilles de contact et préférer les lunettes.

L'agence postale communale reste ouverte du lundi au samedi de 10h à 12h.

Elle assure les opérations de retrait d'espèces ou de retrait de colis et de lettres recommandées et a repris depuis quelques jours les opérations de vente (timbres).

Pensez à venir avec votre propre crayon pour signer tout récépissé.

Les horaires de levée du courrier déposé dans les boîtes aux lettres jaunes restent inchangés.

La distribution des courriers et des colis ne sera plus assurée le mercredi et le samedi.

Il n'y aura plus de marché pendant la période de confinement dû au coronavirus.

En cette période particulière de confinement, soyons solidaires !

Des suggestions

Dessinez ou écrivez des messages de soutien aux résidents de l'EHPAD, du Foyer de Vie, du domicile partagé et aux personnels soignants de ces établissements, et envoyez les par courriel à accueil@plumeliau-bieuzy.bzh. Ils seront ensuite transmis aux 3 structures.

Prenez régulièrement des nouvelles par téléphone de vos voisins ou proches isolés et fragiles.

Vie paroissiale

Les messes et célébrations publiques sont suspendues.

La célébration des obsèques se fera uniquement en présence de la famille du défunt et du cercle des plus proches.

Le prêtre célèbre seul la messe tous les jours à 18h pour les victimes du coronavirus, les malades et les soignants.

L'église reste ouverte tous les jours.

Les cloches sonneront tous les soirs à 20h en solidarité avec les soignants.

Points importants à retenir

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.

Celles-ci seront autorisées sur attestation uniquement pour :

→ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.

→ Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité[1] dans des établissements dont les activités demeurent autorisées.

→ Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés; soin des patients atteints d'une affection de longue durée.

→ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

→ Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

→ Convocation judiciaire ou administrative.

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

→ Seuls les déplacements pour les soins urgents ou les soins répondant à la convocation d'un médecin sont autorisés. Les échanges par téléphone et l'usage de la téléconsultation doivent être privilégiés. Il est toutefois rappelé dans ce cadre que **ces mesures de confinement et l'adaptation du système de santé à la prise en charge des patients Covid19 ne doivent pas conduire les patients, notamment ceux relevant de pathologies chroniques (diabète, pathologie cardio-vasculaires...), à retarder ou à renoncer aux soins nécessaires et à la continuité des prises en charge**, malgré cette période de crise sanitaire.

[1] Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

Les nouvelles attestations de déplacement dérogatoire sont à votre disposition dans vos commerces.

La buse agressive est de retour !

Une buse variable (rapace) a été identifiée sur la route menant du bourg à Lalifa dans les virages à proximité de l'accès au village de Kerlouès, susceptible d'avoir un comportement agressif vis-à-vis des piétons et cyclistes.

Il s'agit d'un oiseau appartenant à une espèce protégée, au comportement territorial très marqué. Cet animal se nourrit généralement de micro-mammifères, de reptiles ou d'insectes. Le comportement agressif envers les humains est rarissime mais peut arriver : - dans le cas d'un animal imprégné par la présence humaine (animal échappé d'un élevage de rapaces) - ou dans le cas d'un nid situé très proche d'un chemin piéton. La buse, pour protéger sa couvée, peut alors se montrer agressive en volant au-dessus des passants, et ponctuellement s'attaquer directement aux personnes avec ses griffes et son bec. L'agressivité de l'oiseau diminue généralement dès la fin de la période de nidification (juin, juillet, août).

La mairie a été informée de la présence de la buse et d'attaques de personnes au cours des derniers jours.

Les conseils à suivre : - évitez au maximum de parcourir ce chemin à pied ou à vélo, en empruntant si possible un autre itinéraire - en cas de passage obligatoire, passez rapidement sans vous attarder - si possible, tenez et agitez un bâton au-dessus de votre tête : ainsi en cas d'attaque, vous éviterez que l'oiseau ne s'accroche aux cheveux